



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue mardi 7 avril 2015 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatèc.

Sont présents : M<sup>mes</sup> Jacqueline Caron, maire  
Francine Roy, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
MM. Alain Malenfant, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

Sont absents : Mme Juliette Côté, conseillère  
Chantal Pelletier, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale et Nadia Sheink, technicienne en administration sont aussi présentes.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2015-04-058

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## RÉSOLUTION N° 2015-04-059

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## RÉSOLUTION N° 2015-04-060

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MARS 2015

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## RÉSOLUTION N° 2015-04-061

## APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 187 883.02 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 04-2015 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2015-04-062

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AUX TRAVAUX PUBLICS – REMPLACEMENT DE SYLVAIN BOURGOIN

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'entériner l'embauche temporaire de monsieur Maxime Beaulieu comme opérateur de déneigement et ce, en remplacement de Sylvain Bourgoin. Il est de plus résolu de le rémunérer selon l'échelle salariale de l'échelon 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-063

MANDATER LA MAIRESSE ET L'INSPECTEUR EN URBANISME – RENCONTRE AVEC ANDRÉ PELLETIER, ARPENTEUR ET LES AVOCATS

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu de mandater madame Jacqueline Caron, mairesse et monsieur Simon Giguère, inspecteur en urbanisme, afin qu'ils représentent la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec à la rencontre avec André Pelletier, arpenteur et les avocats. Il est de plus résolu de demander à monsieur Francis Pelletier, conseiller, ayant lui-même marché sur le terrain avec l'arpenteur, ainsi que madame Julie Garon, directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-064

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE PROJET DU BELVÉDÈRE – PACTE RURAL

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'appuyer le projet du belvédère du comité d'embellissement auprès du pacte rural. Ce projet à pour mission d'améliorer les jardins et un des objectifs est d'améliorer nos attraits touristiques. Le belvédère servira principalement à l'observation d'oiseaux et sera pour toute la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-065

ENTÉRINER L'ACHAT DE FLEURS POUR LA CONVALESCENCE À LA CONSEILLÈRE JULIETTE CÔTÉ

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'entériner l'achat de fleurs pour la convalescence à la conseillère Juliette Côté selon la politique de reconnaissance des services du personnel d'une valeur de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-066

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCIÈRE BANQUE NATIONAL INC.

Sur la proposition d'Alain Malenfant il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec accepte l'offre qui lui est faite de la **FINANCIÈRE BANQUE NATIONAL INC.** pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2015 au montant de 246 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 288. Ce billet est émis au prix de 98.59 \$ CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

46 900 \$	1.70 %	14 avril 2016
48 100 \$	1.85 %	14 avril 2017
49 300 \$	1.90 %	14 avril 2018
50 600 \$	2.00 %	14 avril 2019
51 900 \$	2.15 %	14 avril 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION N° 2015-04-067  
EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 246 800 \$**

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant (s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eaux, la Municipalité de Saint-Miche-du-Squatec souhaite emprunter par billet un montant total de 246 800 \$ :

<b>Règlements d'emprunt :</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
288	186 100 \$
288	60 700 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 246 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 288 soit réalisé.

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière.

Que les billets soient datés du 14 avril 2015.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	46 900 \$
2017	48 100 \$
2018	49 300 \$
2019	50 600 \$
2020	51 900 \$ (à payer en 2020)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-068

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018

Considérant que le MAMOT a annoncé aux municipalités, lors de récentes rencontres régionales, la reconduction du programme de « Transfert de la taxe d'accise sur l'essence pour la période 2014-2018 » afin de permettre aux municipalités la réalisation de projets liés aux infrastructures municipales.

Considérant qu'une nouvelle programmation de travaux admissibles doit être préparée afin de planifier d'éventuels travaux d'infrastructures pour 2015 et qu'il est important de se préparer dès maintenant.

Considérant l'offre de services professionnels de la firme Roche au montant de 1 450 \$ plus taxes.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la soumission de Roche concernant les services professionnels pour une somme de 1 450 \$ plus taxes pour l'assistance dans l'élaboration de la programmation de travaux à présenter au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADHÉSION À LA CHARTE DES PAYSAGES – MRC DE TÉMISCOUATA

Les élus n'adhéreront pas à la charte des paysages auprès de la MRC de Témiscouata.

RÉSOLUTION N° 2015-04-069

OUVERTURE D'UN CHEMIN MUNICIPAL PAR UN PRIVÉ

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'autoriser l'Érablière Maurice Pelletier & Fils Inc. à déneiger un tronçon de chemin de la petite Rivière-du-Loup pour accéder à leur propriété durant la saison hivernale. Il est entendu que l'entretien doit être réalisé de manière à être sécuritaire pour les utilisateurs. Les demandeurs doivent fournir une copie de leur assurance responsabilité civile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DEMANDER À BERNARD BÉRUBÉ D'ÉLAGUER ET/OU COUPER DES ARBRES LE LONG DU CHEMIN DU RANG 5-6 Est

Les élus demandent à la directrice générale qu'elle approche monsieur Bernard Bérubé afin qu'il puisse élaguer et/ou couper des arbres d'une lisière d'environ 10 pieds le long du chemin du rang 5-6 Est sur son lot 3-B-P et 2-B. Le bois coupé sera géré par monsieur Bérubé.

RÉSOLUTION N° 2015-04-070

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TOITURE DE SIX (6) CHALETS ET UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AU CAMPING

Considérant la nécessité de refaire la toiture de six (6) chalets et un bâtiment accessoire au Camping et chalets Squatec.

Considérant la réception de deux (2) soumissions sur trois (3).

Considérant le résultat de l'étude de conformité des soumissions.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission des Constructions Jaro 90 Inc. est de 22 880.03 \$ taxes incluses pour refaire la toiture de six (6) chalets et un bâtiment accessoire. Il est de plus résolu que les travaux soient complétés avant le 15 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-071

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2014-2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-072

ENTÉRINER L'AIDE QUE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE A REÇU D'ÉCOL'EAU POUR REMPLIR LA DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2014

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'entériner l'aide que la directrice générale a reçu d'Écol'eau pour remplir la déclaration des prélèvements d'eau 2014 qui était à faire avant le 31 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-073

RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU TÉMISCOUATA (RIDT)

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le rapport financier vérifié 2014 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT). Les revenus s'établissent à 3 658 208 \$ alors que les dépenses s'élèvent à 3 872 804 \$. Après conciliation à des fins fiscales, la régie termine l'exercice avec un surplus de 11 344 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-074

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE MÉRITAS 2014-2015 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'appuyer la demande de contribution financière pour le méritas 2014-2015 de l'École secondaire Vallée-des-Lacs au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2015-04-075

ENTÉRINER L'ACHAT DE PANNEAUX « PLAN DE LA MUNICIPALITÉ » DE NADO

Sur la proposition de Francine Roy, il est résolu d'entériner l'achat de panneaux « plan de la municipalité » de monsieur Fabien Nadeau de la compagnie NADO. Il est de plus résolu d'installer quatre (4) panneaux de 44 x 30 au Parc national, à l'édifice municipal, au Camping et chalets Squatec et au Jardin d'Antan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES DU 9 MARS 2015

Les élus ont reçu copie du résumé de la réunion du conseil des maires du mois de mars 2015.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

*Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.*

---

*Directrice générale, secrétaire-trésorière*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 35.

*En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, maire, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Mairesse*

---

*Directrice générale, secrétaire-trésorière*